

Trois cent soixante-dixième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le lundi 21 janvier 2013, à 20 h.

PRÉSENCES

ASBESTOS	M. Hugues Grimard
DANVILLE	M. Jacques Hémond
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Benoît Bourassa
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
HAM-SUD	M. Langevin Gagnon
WOTTON	M. Ghislain Drouin
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Rachid El Idrissi
Secrétaire de direction	Mme Louise Beaudoin
Urbaniste stagiaire-aménagiste	M. Frédéric Marcotte
Chargée de projets en environnement et Coordonnatrice en sécurité incendie	Mme Dominique Ratté
Chargée de projets et agente de développement rural	Mme Julie Coulombe
Agent de développement des loisirs	M. Steve Pelletier

Deux (2) citoyens sont présents dans la salle.

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos.

La séance s'ouvre par la prière récitée par M. Hugues Grimard.

2013-01-8266

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT la demande du conseiller M. Langevin Gagnon d'inscrire l'ordre du jour au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté :

1. PRIÈRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2012
4. INVITÉ - Aucun
5. DEMANDES DE CITOYENS
6. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES DOSSIERS
 - 6.1 Calendrier des activités – janvier et février 2013
7. LOISIRS ET CULTURE
 - 7.1 Loisirs
 - 7.1.1 Entente avec le Conseil sport loisirs de l'Estrie(CSLE) 2013
 - 7.2 Vita Sources
 - 7.2.1 Vita Sources – Liste des chèques du 1^{er} septembre au 30 septembre 2012
 - 7.2.2 Vita Sources – États des revenus et dépenses au 31 octobre 2012
 - 7.2.3 Vita Sources – Liste des chèques du 1^{er} octobre au 31 octobre 2012
 - 7.2.4 Vita Sources – États des revenus et dépenses au 30 novembre 2012
 - 7.2.5 Vita Sources – Liste des chèques du 1^{er} novembre au 30 novembre 2012
 - 7.3 Avenir d'enfants
 - 7.3.1 Avenir d'enfants – États des revenus et dépenses au 31 octobre 2012
 - 7.3.2 Avenir d'enfants – Liste des chèques du 1^{er} octobre au 31 octobre 2012

- 7.3.3 Avenir d'enfants – États des revenus et dépenses au 30 novembre 2012
- 7.3.4 Avenir d'enfants – Liste des chèques du 1^{er} novembre au 30 novembre 2012
- 7.4 Piste cyclable
 - 7.4.1 Acceptation des travaux réalisés, pont numéro 7
 - 7.4.2 Avancement de paiement à Corridors verts pour les réparations des ponts 6 et 7
- 7.5 Culture – Aucun sujet
- 8. CORRESPONDANCE
 - 8.1 Demande d'appui – Aucun sujet
 - 8.2 À titre de renseignements – Aucun sujet
- 9. RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL
 - 9.1 Ruralité
 - 9.1.1 Pacte rural – Échéancier
 - 9.1.2 Pacte rural – volet local Saint-Adrien, projet 132-2012 Étude de bilan de santé Église St-Adrien
 - 9.1.3 Pacte rural – volet local Saint-Camille, projet 133-2012 Soutien à la mise en œuvre des projets locaux
 - 9.2 Développement social – Aucun sujet
 - 9.3 Développement local
 - 9.3.1 Agenda 21 local – Vision d'avenir de la MRC des Sources
 - 9.4 Université rurale du Québec
 - 9.5 Parc régional du Mont-Ham
- 10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 Avis de conformité au schéma d'aménagement – Aucun sujet
 - 10.2 Dossier aménagement
 - 10.2.1 Mandat gré à gré, plan de développement de la zone agricole
 - 10.2.2 Règlement 198-2012 décrétant l'imposition d'une quote-part spéciale pour des travaux d'entretien d'un cours d'eau sur le territoire de la Ville de Danville
 - 10.2.3 Municipalité d'Ham-Sud – Demande de reprise de la route 257
 - 10.3 Programme d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ) – Aucun sujet
- 11. POSTE DE POLICE - Aucun sujet
- 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 12.1 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 - 12.1.1 Rapport annuel du schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2012
 - 12.1.2 Colloque de la sécurité civile et incendie 2013 – Participation
 - 12.2 Comité de sécurité publique (CSP)
 - 12.2.1 Prochaine rencontre, 6 février 2013
- 13. ENVIRONNEMENT
 - 13.1 Site d'enfouissement (LES)
 - 13.1.1 LES – États des revenus et dépenses au 30 novembre 2012
 - 13.1.2 LES – Liste des chèques du 1^{er} novembre au 30 novembre 2012
 - 13.1.3 LES – États des revenus et dépenses au 31 décembre 2012
 - 13.1.4 LES – Liste des chèques du 1^{er} décembre au 30 décembre 2012
 - 13.1.5 Phase II, revégétalisation du LES, contrat gré à gré
 - 13.2 Lieu d'enfouissement technique (LET)
 - 13.2.1 Approbation pour dissolution de la Régie intermunicipale des matières résiduelles
 - 13.3 Eau
 - 13.3.1 Représentation Copernic – Comité de gestion de l'eau de la MRC des Sources
 - 13.3.2 Demande d'ouverture du PDE des Trois-Lacs pour la réalisation des actions dans l'amélioration et la préservation de la qualité de l'eau sur le territoire de la MRC des Sources
 - 13.4 Récupération
 - 13.4.1 Points de dépôt pour les appareils électroniques sur le territoire de la MRC
- 14. DEMANDE DE CITOYENS
- 15. MRC FINANCES
 - 15.1 MRC – États des revenus et dépenses au 30 novembre 2012
 - 15.2 MRC – Liste des chèques du 1^{er} novembre au 30 novembre 2012
 - 15.3 MRC – États des revenus et dépenses au 31 décembre 2012
 - 15.4 MRC – Liste des chèques du 1^{er} décembre au 31 décembre 2012
 - 15.5 Indicateurs de gestion 2011

16. MRC RESSOURCES HUMAINES – Aucun sujet
17. MRC ADMINISTRATION
 - 17.1 Règlement 199-2012, Quotes-parts (partie I)
 - 17.2 Règlement 200-2012, Quotes-parts (partie II)
 - 17.3 Règlement 201-2012, Quotes-parts (partie III)
 - 17.4 Porteurs de dossiers 2013
 - 17.5 Nomination des délégués de comté
 - 17.6 Nomination des vérificateurs 2012
 - 17.7 Dossier diversification :
 - 17.7.1 Nouveaux critères du Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles de la MRC des Sources
18. MRC IMMEUBLE – Aucun sujet
19. TRANSPORT COLLECTIF
 - 19.1 Représentants au comité transport collectif
20. VARIA
21. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée.

2013-01-8267

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2012

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2012, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2012 soit et est accepté.

Adoptée.

INVITÉ

Aucun invité.

DEMANDES DE CITOYENS

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les citoyens dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Aucune demande n'est adressée aux membres du conseil.

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL ET DES DOSSIERS

Calendrier des rencontres – janvier et février 2013

Le calendrier des rencontres pour les mois de janvier et février 2013 est remis aux membres du conseil. Les membres du conseil sont informés des ajouts au calendrier des rencontres.

LOISIRS ET CULTURE

LOISIRS

2013-01-8268

ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA MRC DES SOURCES ET LE CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE (CSLE) 2013

CONSIDÉRANT que le Conseil sport loisir de l'Estrie (CSLE) et la MRC des Sources conviennent d'être partenaires du développement du loisir sur le territoire et de participer conjointement à la réalisation d'actions de soutien du milieu;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources juge opportun de procéder à l'embauche d'un agent de développement en loisir pour soutenir la concertation des intervenants et les initiatives du milieu;

CONSIDÉRANT que le Conseil sport loisir de l'Estrie s'engage à verser à la MRC des Sources un soutien financier de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT que cette entente de partenariat est d'une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE le préfet M. Hugues Grimard et le directeur général et secrétaire-trésorier M. Rachid El Idrissi soient et sont autorisés à signer l'Entente de partenariat entre le Conseil sport loisir de l'Estrie et la Municipalité régionale de comté des Sources pour l'année 2013, soit du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, selon les conditions présentes à l'entente;

QUE la MRC s'engage à fournir au CLSE un bilan de ses activités et de ses dépenses salariales au plus tard le 31 janvier 2014.

Adoptée.

VITA SOURCES

2013-01-8269

VITA SOURCES

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE 2012

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 201300014 à 201300020 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 5 090,02 \$.

Adoptée.

2013-01-8270

VITA SOURCES

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2012

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses de Vita Sources au 31 octobre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE l'État des revenus et dépenses de Vita Sources au 31 octobre 2012 soit et est approuvé.

Adoptée.

2013-01-8271

VITA SOURCES

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 OCTOBRE 2012

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 201300021 à 201300035 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 13 761,42 \$.

Adoptée.

2013-01-8272

VITA SOURCES

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2012

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses de Vita Sources au 30 novembre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE l'État des revenus et dépenses de Vita Sources au 30 novembre 2012 soit et est approuvé.

Adoptée.

2013-01-8273

VITA SOURCES

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2012

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 201300036 à 201300048 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 16 713,74 \$.

Adoptée.

AVENIR D'ENFANTS

2013-01-8274

AVENIR D'ENFANTS

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2012

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 31 octobre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 31 octobre 2012 soit et est approuvé.

Adoptée.

2013-01-8275

AVENIR D'ENFANTS

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 OCTOBRE 2012

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 201300025 à 201300042 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 22 096,29 \$.

Adoptée.

2013-01-8276

AVENIR D'ENFANTS

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2012

CONSIDÉRANT la préparation de l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 30 novembre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE l'État des revenus et dépenses d'Avenir d'enfants au 30 novembre 2012 soit et est approuvé.

Adoptée.

2013-01-8277

AVENIR D'ENFANTS

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2012

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 201300045 à 201300056 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 11 301,15 \$.

Adoptée.

PISTE CYCLABLE

2013-01-8278

ACCEPTATION DES TRAVAUX DE CORRIDORS VERTS POUR LA MISE À NIVEAU DU PONT NUMÉRO 7

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a confié à la Corporation des Corridors verts, par sa résolution 2011-04-7567, la gérance, l'administration,

l'aménagement, le développement et l'entretien de la piste multifonctionnelle, érigée sur le terrain loué du Gouvernement du Québec, en vertu d'un bail entre la MRC et le Gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a envoyé une lettre en date du 22 août 2012 à la Corporation des Corridors verts l'autorisant à travailler en collaboration avec le ministère des Transports afin de conclure une entente quant aux travaux de réparation des ponts 6 et 7, situés sur la piste cyclable;

CONSIDÉRANT que la Corporation a transmis au ministère des Transports l'estimation et la description des travaux pour le pont 7;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a accepté la soumission et a autorisé la Corporation à entreprendre les travaux pour le pont 7 et que cette autorisation a été transmise par courriel en date du 1^{er} novembre 2012;

CONSIDÉRANT que dans cette autorisation le ministère des Transports demande à la Coporation des Corridors verts de joindre à la demande de paiement une résolution de la MRC des Sources confirmant que les travaux ont été réalisés;

CONSIDÉRANT que l'agent loisir de la MRC des Sources a validé sur le terrain que des réparations ont été apportées au pont 7;

CONSIDÉRANT que l'inspection visuelle confirme que les réparations suivantes ont été effectuées au pont 7, soit le tablier du pont, gardes de sécurité, certaines poutres et finalement la glissière du pont;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources confirme au ministère des Transports que des travaux ont été réalisés sur le pont 7.

Adoptée.

2013-01-8279

AVANCEMENT DE PAIEMENT À CORRIDORS VERTS POUR LES RÉPARATIONS DES PONTS 6 ET 7

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a confié à la Corporation des Corridors verts, par sa résolution 2011-04-7567, la gérance, l'administration, l'aménagement, le développement et l'entretien de la piste multifonctionnelle, érigée sur le terrain loué du Gouvernement du Québec, en vertu d'un bail entre la MRC et le Gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a envoyé une lettre en date du 22 août 2012 à la Corporation des Corridors verts l'autorisant à travailler en collaboration avec le ministère des Transports afin de conclure une entente quant aux travaux de réparation des ponts 6 et 7, situés sur la piste cyclable;

CONSIDÉRANT que la Corporation a transmis au ministère des Transports l'estimation et la description des travaux pour les ponts 6 et 7;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a accepté les estimés et a autorisé la Corporation à entreprendre les travaux pour les ponts 6 et 7;

CONSIDÉRANT que dans cette autorisation le ministère des Transports demande à la Coporation des Corridors verts de joindre à la demande de paiement une résolution de la MRC des Sources confirmant que les travaux ont été réalisés;

CONSIDÉRANT que La MRC des Sources a accepté les travaux sur ces deux ponts par les résolutions 2012-11-8215 et 2013-01-8278 et que la MRC des Sources a transmis ces dernières ainsi que les pièces justificatives en lien avec les réparations au ministère des Transports afin de recevoir les paiements du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que le ministère effectuera un premier versement de 45 000 \$ et que le 2^e versement de 43 179 \$ est prévu seulement après le mois de mars 2013, en raison de délais administratifs;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports est venu inspecter les ponts le 25 janvier 2013 et que le ministère des Transports acheminera une lettre à la MRC des Sources confirmant l'acceptation des travaux et les modalités de paiement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources, à la réception du premier versement du ministère des Transports, le remette à la Corporation des Corridors Verts;

QUE la MRC avance le 2^e paiement à la Corporation des Corridors verts, soit un versement de 43 179 \$, et ce, conditionnellement à ce que la Corporation des Corridors Verts remette à la MRC des Sources toutes les pièces justificatives en lien avec les ponts 6 et 7, soit les factures des matériaux, de location, des frais d'administration, de main-d'œuvre et autres.

Adoptée.

CULTURE

Aucun sujet.

CORRESPONDANCE

DEMANDES D'APPUI

Aucun sujet.

CORRESPONDANCE - À TITRE DE RENSEIGNEMENT

Aucun sujet.

RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

RURALITÉ

2013-01-8280

PACTE RURAL 2007-2014 - ÉCHÉANCIER DES PROJETS

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le plan de travail 2007-2014 du Pacte rural qui prévoit une enveloppe de 771 968,70 \$ pour la réalisation de projets supralocaux et qu'il reste un montant à affecter de 209 380,65 \$;

CONSIDÉRANT qu'au 21 janvier 2013 il reste un solde de 708 767,16 \$ à affecter au Pacte rural volet local dans les sept (7) municipalités;

CONSIDÉRANT qu'il est mentionné dans cette entente, au point 3 – Durée, qu'elle se termine le 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT que cette entente ne sera pas reconduite tacitement au 1^{er} avril 2014;

CONSIDÉRANT la partie II, point 7.1.H indiquant que la MRC s'est engagée à compléter les engagements financiers du Pacte rural avant le 1^{er} avril 2014;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Ghislain Drouin
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources s'engage à aller en appel d'offres pour les projets du Pacte rural-volet supralocal durant la période du 22 janvier au 28 février 2013;

QUE les demandes de projets supralocaux soient déposées à la MRC des Sources au plus tard le 28 février 2013;

QUE les demandes de projets locaux soient déposées à la MRC des Sources pour le 31 mars 2013;

QUE les projets volet supralocal soient adoptés au plus tard le 18 mars 2013;

QUE les projets volet local soient adoptés au plus tard le 15 avril 2013;

QUE la réalisation des projets volet local et supralocal soient terminés au 31 décembre 2013;

QUE la reddition de compte, le rapport annuel ainsi que le rapport final soient terminés pour le 1er avril 2014.

Adoptée.

2013-01-8281

PACTE RURAL 2007-2014 – VOLET LOCAL

PROJET : ÉTUDE DE BILAN DE SANTÉ DE L'ÉGLISE

PROMOTEUR : CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-ADRIEN

(PROJET 132-2012)

CONSIDÉRANT l'entente signée entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) concernant le Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT le projet 132-2012 : « *Étude de bilan de santé de l'église* » présenté par la Corporation de développement de Saint-Adrien dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à réaliser une étude de bilan de santé sur l'infrastructure de l'église dans la Municipalité de Saint-Adrien;

CONSIDÉRANT que la demande de subvention de la Corporation de développement de Saint-Adrien au Pacte rural – volet local est de 1600 \$ et qu'il s'agit d'un projet total de 2000 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources, dans sa résolution 2008-02-6237, reconnaît également, après son propre exercice de dévitalisation de ses communautés, que la Municipalité de Saint-Adrien comme étant dévitalisée dans le plan de travail du Pacte rural 2007-2014;

CONSIDÉRANT que ce projet pourrait permettre de trouver une deuxième vocation au bâtiment de l'église s'il est viable;

CONSIDÉRANT que les coûts du bâtiment sont difficiles à soutenir par la communauté;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'orientation *Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités et économiques* et *Favoriser la mise en valeur des ressources humaines*,

culturelles et physiques du territoire de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

CONSIDÉRANT que le projet répond au plan d'action local : solution numéro 2 : Engagement envers la qualité de vie sur la qualité sociale (2.1);

CONSIDÉRANT le sondage réalisé lors de la mobilisation au forum 2007 par le comité de développement de Saint-Adrien;

CONSIDÉRANT que dans ce sondage, il est mentionné que 77,60 % des répondants pensent qu'il est important de préserver les infrastructures religieuses;

CONSIDÉRANT la résolution 201211-214 de la Municipalité de Saint-Adrien qui recommande l'acceptation de ce projet par le Pacte rural – volet local pour un montant maximum de 1600 \$;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif du Pacte rural a procédé à l'analyse de la demande et qu'il en recommande l'acceptation au conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE le conseil de la MRC des Sources accepte le projet 132-2012 « *Étude de bilan de santé de l'église* » présenté par la Corporation de développement de Saint-Adrien pour un montant maximum de 1600 \$ ou correspondant à un apport maximal de 80 % du projet réalisé, montant pris à même l'enveloppe Pacte rural – volet local.

QUE les versements soient effectués de la façon suivante :

- 50 % (800 \$) lors de l'adoption du projet
- 50 % (800 \$) lors de la réception de la reddition de comptes du projet

OU

- 50 % (800 \$) lors de l'adoption du projet
- 30 % (600 \$) lors de la réception d'un rapport de mi-étape
- 20 % (200 \$) lors de la réception de la reddition de comptes jugée conforme.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier et le préfet soient et sont autorisés à signer un protocole d'entente avec l'organisme financé définissant les modalités de paiement ainsi que ceux de la reddition de comptes.

Adoptée.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT LOCAL

2013-01-8283

AGENDA 21 LOCAL – VISION DE LA MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT que la démarche de la MRC des Sources pour se doter d'un Agenda 21 local est solidement ancrée dans le milieu;

CONSIDÉRANT la tenue d'un forum de la MRC des Sources en juin 2012 qui a permis de déterminer les six (6) enjeux prioritaires de l'Agenda 21 local;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources doit se doter d'une vision d'avenir à poursuivre avec le plan d'action qui en découlera;

CONSIDÉRANT que le diagnostic et les enjeux ont été travaillés avec les citoyens;

CONSIDÉRANT la présentation aux membres du conseil de la MRC des Sources le 21 janvier 2013 et les améliorations apportées aux propositions suggérées;

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources adopte la vision d'avenir qui se lit comme suit :

« En 2025, la MRC des Sources est une région caractérisée par une population fière qui se renouvelle grâce à l'attractivité de son territoire. Les résidents la choisissent pour sa qualité de vie et ses opportunités d'affaires et d'emplois. L'autonomie collective reflète le pouvoir d'agir des individus qui y habitent. Le développement d'un pôle de compétitivité technologique, la saine gestion de l'eau et la protection des différents paysages ainsi que l'emphase mise sur la formation continue sont les assises de son développement durable.»

Adoptée.

UNIVERSITÉ RURALE DU QUÉBEC

La chargée de projets et agente de développement rural, Mme Julie Coulombe, informe les membres du conseil qu'une conférence de presse aura lieu le 12 février 2013 pour présenter le dévoilement de la programmation et le lancement de la période d'inscription. Mme Coulombe mentionne également que le site Internet sera accessible à compter du 12 février et que des capsules vidéo seront enregistrées pour chaque MRC.

PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, informe les membres du conseil que la MRC est toujours en attente du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), suite à la rencontre du 6 novembre 2012, pour nous faire une proposition des éléments qui doivent être modifiés ou ajoutés au plan provisoire d'aménagement et de gestion à savoir une zone d'aménagement différée pour que le statut de parc régional soit finalement accordé.

Une décision est également attendue du ministère des Ressources naturelles (MRN) pour la demande de la Municipalité de Ham-Sud au gouvernement du Québec de lui céder les terres publiques dans le périmètre du Parc régional du Mont-Ham, considérant que la réglementation lui permet de céder des terres publiques à une municipalité locale. Le MRN s'est engagé à donner un avis juridique en janvier 2013.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

Aucun sujet.

DOSSIERS AMÉNAGEMENT

2013-01-8284

MANDAT GRÉ À GRÉ : PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources a résolu (2012-08-8116), en date du 20 août 2012, de déposer sa candidature auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre de l'appel de projets 2012-2013 pour l'élaboration d'un PDZA ;

CONSIDÉRANT la résolution 2012-10-8192 par laquelle le conseil de la MRC des Sources mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à produire un appel d'offres sur invitation et à former un comité de sélection selon les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] pour l'adjudication du contrat de la réalisation du PDZA à une firme de consultant externe ;

CONSIDÉRANT que cette dernière résolution fut prise avant l'obtention de quelconque réponse d'acceptation de la demande de soutien financier par le MAPAQ afin de permettre d'enclencher rapidement, dès réception d'un soutien financier, la sélection d'un consultant externe ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a reçu, en date du 7 novembre 2012, une lettre du vice-premier ministre, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, monsieur François Gendron, autorisant l'octroi d'une aide financière de 40 000 \$ pour la réalisation d'un plan de développement de la zone agricole sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Memphrémagog, deuxième MRC dans la région administrative de l'Estrie, fut également sélectionnée par le MAPAQ afin d'obtenir un soutien financier à la réalisation d'un PDZA sur son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'étant dans la même région administrative, desservie par les mêmes grandes entreprises de transformations, agricoles ou forestières, encadrés par les mêmes organismes régionaux, il est évident que les territoires des MRC des Sources et de Memphrémagog présentent plusieurs similitudes ou points de convergence dans le cadre de la démarche de réalisation d'un PDZA ;

CONSIDÉRANT que des économies d'échelle peuvent être réalisées en convergent certains mandats identiques dans les deux démarches de PDZA en Estrie qui seront confiés à des firmes professionnelles externes (inventaire des friches agricoles, catégorisation des terres, etc.) ;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée par la MRC de Memphrémagog de travailler conjointement avec la MRC des Sources dans le cadre de la réalisation de certains mandats identiques dans les deux démarches de PDZA en Estrie ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a choisi d'opter pour une stratégie mixte, services professionnels externes et personnels de la MRC (aménagiste et urbaniste-stagiaire) et du CLD (agronome et chargée de communication) des Sources, afin de réaliser le plan de développement de la zone agricole ;

CONSIDÉRANT que ce nouvel intrant modifie considérablement la division de la tâche préalablement établie entre le personnel de la MRC, le personnel du CLD et le consultant externe lors de l'adoption de la résolution 2012-10-8192 pour la réalisation du PDZA sur le territoire de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du protocole d'entente signé avec le MAPAQ pour l'octroi du soutien financier de 40 000 \$, une MRC ne dispose que de 18 mois pour réaliser un PDZA sur son territoire dans le cadre de l'appel de projet 2012-2013 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'enclencher rapidement le processus de réalisation et que plusieurs étapes se doivent d'être franchies avant d'être en mesure d'établir précisément la répartition des charges de certains mandats dans le cadre d'une collaboration éventuelle avec la MRC de Memphrémagog ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a divisé son processus de réalisation du PDZA en plusieurs phases distinctes, dont la première phase, Portrait du territoire et des activités agricoles et diagnostic ;

CONSIDÉRANT que la présence d'un agronome dans la démarche de PDZA est essentielle, qu'il s'agit d'une ressource rare et dispendieuse et que cette ressource est disponible à l'interne au le CLD des Sources ;

CONSIDÉRANT que par cette contribution importante fournie par le CLD des Sources, le mandat d'accompagnement pour la première phase de l'élaboration du plan de développement de la zone agricole, Portrait du territoire et des activités agricoles et diagnostic, sera d'un montant inférieur à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] ;

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré à gré afin d'octroyer le contrat de soutien professionnel à l'élaboration de la première phase d'un plan de développement de la zone agricole ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources :

- Rende caduque et sans effets la résolution 2012-10-8192 mandatant le directeur général et secrétaire-trésorier à produire un appel d'offres sur invitation et à former un comité de sélection selon les dispositions de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] pour l'adjudication du contrat de la réalisation du PDZA à une firme de consultant externe ;
- Mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Rachid El Idrissi, à conclure une entente avec la direction générale de la MRC de Memphrémagog pour une collaboration dans les démarches de réalisation de PDZA en Estrie dans le cadre de l'appel de projet 2012-2013 du MAPAQ ;
- mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Rachid El Idrissi, à conclure une entente gré à gré d'une valeur maximale de 25 000 \$ avec des services professionnelle externe, aux fins de fournir un accompagnement pour la première phase de l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole sur le territoire de la MRC des Sources selon les besoins.

Adoptée.

2013-01-8285

RÈGLEMENT NUMÉRO 198-2012

DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE QUOTE-PART POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN D'UN COURS D'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE DANVILLE

CONSIDÉRANT que Madame Marianne Galzin, propriétaire du lot 14A du rang 8 du cadastre de Shipton (Ville de Danville), a présenté une demande formelle d'intervention dans une partie du ruisseau Landry, tributaire de la rivière Nicolet, à la Ville de Danville le 27 mars 2012;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Danville a résolu le 3 avril 2012 (2991-2012) de :

- demander l'appui de la MRC des Sources pour la réalisation de travaux d'entretien dans la partie du ruisseau Landry, tributaire de la rivière Nicolet, sise sur le lot 14A du rang 8 du cadastre de Shipton (ville de Danville);
- demander une vérification de la nature des travaux nécessaires afin de garantir que les longueurs mentionnées au rapport du Groupe Polytech sont exacts et de nature à rendre opérationnels les drains visés par cette demande ;

- d'obtenir une estimation budgétaire avant de déterminer le mode de répartition des coûts et de tenir la rencontre des intéressés s'il y a lieu ;
- demander à la MRC des Sources de s'assurer du suivi des formalités légales nécessaires visant à recouvrer des « bénéficiaires » de ces travaux le paiement des honoraires et coûts en découlant et ce, d'une façon juste et équitable ;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources détient, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales (L.Q., 2005, Chapitre 6)*, la compétence exclusive sur les cours d'eau de son territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC a adopté une résolution (2012-04-7995) autorisant le coordonnateur régional des cours d'eau à prendre les moyens nécessaires pour faire procéder à la réalisation de travaux d'entretien dans le ruisseau Landry sur le territoire de la Ville de Danville tel que requis par cette dernière;

CONSIDÉRANT que la réalisation de cette intervention a nécessité l'embauche de services professionnels pour la production de documents techniques, l'octroi d'un contact pour le creusage des sédiments dans le lit du cours d'eau et l'octroi d'un mandat pour surveillance et validation des travaux;

CONSIDÉRANT que les dépenses assumées par la MRC des Sources relativement à cette intervention s'élèvent à 12 438,19\$ et se décrivent comme suit :

Travaux d'entretien du cours d'eau Landry sur le territoire de la Ville de Danville				
Tableau des dépenses				
Quantité	Type de dépense	Mandataire	Montant (avant taxe)	Montant (avec taxe)*
1	Plans et devis technique	Firme AVIZO Experts-Conseils	2 500,00 \$	2 749,38 \$
1	Réalisation des travaux	Entreprises Gilles Pellerin enr.	7 910,00 \$	8 699,03 \$
1	Surveillance chantier	Aménagement Natur'Eau-Lac inc.	900,00 \$	989,78 \$
Total			11 310,00 \$	12 438,19 \$

* Le montant inclut uniquement la taxe de vente du Québec (TVQ, 9,5%)

CONSIDÉRANT que la répartition des dépenses de cette intervention établit par le coordonnateur des cours d'eau selon la *Politique relative à la gestion des cours d'eau de la MRC des Sources*, selon le rapport de l'ingénieur ayant planifié les travaux et selon les règles administratives applicables en l'espèce se décrit comme suit :

Travaux d'entretien du cours d'eau Landry sur le territoire de la Ville de Danville				
Tableau de répartition des dépenses entre les bénéficiaires				
Bénéficiaire	Proportion	Localisation	Montant (avant taxe)	Montant (avec taxe)**
Agricultrice, Marianne Galzin	33,33%	Ville de Danville	3 770,00 \$	4 146,06 \$
Entreprises de la Terra S.E.N.C	33,33%	Ville de Danville	3 770,00 \$	4 146,06 \$
Ministère des Transports (MTQ) *	33,33%	Ville de Danville	3 770,00 \$	4 146,06 \$
Total			11 310,00 \$	12 438,18 \$

* En vertu de l'article 6.5 du bail entre le MTQ et la MRC des Sources, tous frais d'entretien de la propriété du MTQ (piste cyclable) reviennent à l'organisme mandataire, Corridor Vert, sous mandat de la MRC des Sources.
 ** Le montant inclut uniquement la taxe de vente du Québec (TVQ, 9,5%)

CONSIDÉRANT que l'intervention étant maintenant complétée, il y a maintenant lieu d'appliquer cette répartition des coûts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE LE CONSEIL DE LA MRC DES SOURCES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : ÉTABLISSEMENT DE LA QUOTE-PART DE DANVILLE

Le conseil décrète que tous les coûts assumés par la MRC en relation avec l'exécution de travaux sur une portion du ruisseau Landry, sur le territoire de la Ville de Danville, sont payables, dans une proportion de 66%, par la Ville de Danville et à cette fin, la MRC impose à la Ville de Danville une quote-part spéciale correspondant au deux tiers (2/3) du coût total de ces travaux pour un montant total de **8 292,12 \$**.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS

La quote-part imposée de 8 292,12 \$ devient due et exigible dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté à la municipalité concernée.

Tout montant payable en vertu de ce règlement porte intérêt au taux de 1,50 % par mois, à compter de l'échéance.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Hugues Grimard
Préfet

Rachid El Idrissi
Directeur général et secrétaire-trésorier
Adoptée.

Adoption du projet de règlement :	28 novembre 2012
Avis de motion donné le :	28 novembre 2012
Adoption du règlement :	21 janvier 2013
Avis public :	
Entrée en vigueur :	

2013-01-8286**DEMANDE DE REPRISE DE LA ROUTE 257 PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la résolution 20121105-018 de la Municipalité de Ham-Sud demandant, de nouveau, au ministère des Transports du Québec de reprendre la route 257 sous sa juridiction et d'y faire les travaux nécessaires à sa remise à niveau (rechargement, asphaltage, etc.) ;

CONSIDÉRANT la lettre du ministère des Transports du Québec (40100/reprise de la route/257 GCO 20121218-7-1) adressée à la Municipalité de Ham-Sud en date du 17 janvier 2013 spécifiant que « *le tronçon de la route 257 entre les Municipalités de Saint-Adrien et de Ham-Sud est classé route locale de niveau 1 puisqu'il relie deux centres ruraux de moins de 5000 habitants* » ce qui ne permet pas au ministère de répondre favorablement à la demande de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est en processus de création d'un parc régional sur le territoire du mont Ham et de la forêt de Ham en vertu de l'article 112 de la *Loi sur les compétences municipales* [L.R.Q., c. C-47.1] depuis 2007 ;

CONSIDÉRANT que le seul et unique lien routier permettant d'atteindre le futur site du parc régional du mont Ham, moteur de développement régional pour l'ensemble des municipalités constitutives du territoire de la MRC des Sources, est la route 257 entre les Municipalités de Ham-Sud et Saint-Adrien ;

CONSIDÉRANT que le secteur du mont Ham se retrouve dans le schéma d'aménagement révisé (80-98) de la MRC des Sources, au cœur même des orientations et objectifs d'aménagement de la section Développement

récréotouristique : « Favoriser le développement du mont Ham, comme centre majeur d'intérêt récréotouristique naturel sur le territoire de la MRC des Sources » ;

CONSIDÉRANT l'appui du conseil de la MRC du Granit ainsi que le consensus régional établi concernant le prolongement de la Route des Sommets afin d'y inclure le tronçon de route 257 entre les Municipalités de Saint-Adrien et de Ham-Sud afin de relier le futur parc régional du mont Ham avec ce circuit routier des plus beaux points de vue estrien ;

CONSIDÉRANT l'étude de retombées économiques du Parc régional du mont Ham produite par la firme Urbanex en décembre 2011 qui chiffre l'achalandage du mont Ham entre 18 000 et 20 000 visiteurs annuellement ;

CONSIDÉRANT que selon cette même étude, sur une période de cinq (5) ans, à la suite de la mise en place du parc régional par la MRC des Sources, une hausse majeure de 108 % est anticipée, pour atteindre plus de 37 000 visiteurs annuellement ;

CONSIDÉRANT que dans l'état actuel de la chaussée, la route 257 présente de nombreux dangers constants pour les utilisateurs (trous, bosses, fissures, courbes critiques, dénivelés importants et soudains, surface en gravier, etc.) et ne pourrait supporter cette hausse significative d'achalandage sans nécessiter des travaux majeurs de réfection de la chaussée ;

CONSIDÉRANT que cet état critique de la chaussée de la route 257 fut relevé dès 1999 à même le schéma d'aménagement révisé de la MRC (Chapitre 12, Transport), l'état de la chaussée y étant décrit comme « laissant à désirer » et potentiellement un « frein majeur au développement du centre récréotouristique du mont Ham » ;

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Saint-Adrien et de Ham Sud ont la charge financière de l'entretien de cette route depuis la rétrocession du réseau routier aux municipalités en 1993, mais que ces dernières n'ont pas la capacité financière pour une remise aux normes d'une telle route de même que pour l'entretien de celle-ci ;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement révisé (80-98) de la MRC des Sources propose clairement dans son plan d'action, section 5.2, de remettre dans le réseau routier supérieur (sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec) la route 257 entre les Municipalités de Saint-Adrien et de Ham-Sud afin d'assurer une desserte adéquate du mont Ham, infrastructure récréative de premier plan pour la région ;

CONSIDÉRANT que cette volonté exprimée à même le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Sources ne date pas d'hier et n'est nullement la cause de la situation économique actuelle, mais bien d'une réflexion régionale sentie et voulue par l'ensemble du milieu depuis plus de 14 ans ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault appuyé à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources :

- Demande au ministère des Transports du Québec de revoir sa décision énoncée dans la lettre (40100/reprise de la route/257 GCO 20121218-7-1) du 17 janvier 2013 concernant la reprise sous sa juridiction du tronçon de la route 257 se situant entre les Municipalités de Saint-Adrien et de Ham-Sud en faveur de la demande de la Municipalité de Ham-Sud citée en titre ;
- Demande au ministère des Transports du Québec de considérer non seulement les municipalités que relie ce tronçon de route, mais également l'équipement d'envergure régional qu'il dessert pour

l'ensemble du territoire de la MRC des Sources et de la région administrative de l'Estrie ;

- Demande au ministère des Transports du Québec que soient entrepris dans les plus brefs délais les travaux nécessaires de remise à niveau de ce tronçon de la route 257 afin de le rendre sécuritaire et digne d'un réseau supérieur de qualité.

Adoptée à l'unanimité.

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

Aucun sujet.

POSTE DE POLICE DE WOTTON

Aucun sujet.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

2013-01-8287

REMISE DU RAPPORT DU SCHÉMA INCENDIE 2012 AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources, en conformité avec la Loi sur la sécurité incendie (L.R.O., Chapitre S-3.4) et les orientations du ministre de la Sécurité publique, a établi un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie destiné à déterminer, pour l'ensemble du territoire de la MRC, des objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre ;

CONSIDÉRANT qu'une première tranche de vingt mille dollars (20 000 \$) a été versée lors de la signature d'un protocole d'entente de mise en œuvre et une deuxième tranche d'un maximum de vingt mille dollars (20 000 \$), sur production par la MRC d'un rapport final de mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Programme d'aide financière aux MRC et autres autorités régionales pour l'établissement et la mise en œuvre de schémas de couverture de risques en sécurité incendie, la MRC des Sources a droit, à la suite de la remise du rapport d'activités de l'an 1, à une deuxième tranche de subvention pouvant atteindre vingt mille dollars (20 000 \$) ;

CONSIDÉRANT que pour obtenir le maximum de la deuxième tranche de subvention, le rapport d'activités doit démontrer que les actions signées au protocole ont été réalisées pour le plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT que six (6) actions ont été priorisées (résolution 2012-01-7893) pour l'élaboration du protocole d'entente pour la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE les six (6) actions priorisées soient :

- Que la MRC des Sources procède à l'engagement d'une ressource et la mette à la disposition des Services de sécurité incendie (SSI) afin d'assurer la coordination du Schéma et le suivi de la mise en œuvre;
- Sensibiliser les employeurs sur le territoire de la MRC des Sources à l'égard des avantages d'avoir des ressources formées en sécurité incendie parmi leur personnel;

- S'assurer de la qualité du service d'urgence 911 (CAUCA) en s'inspirant de la norme NFPA 1221 et en lien avec le règlement concernant les normes d'efficacité et de qualité devant être respectées par les services d'urgence 911;
- Élaborer et mettre en œuvre en collaboration avec la MRC, dans chaque municipalité, un programme sur la vérification des avertisseurs de fumée selon les fréquences déterminées au Schéma;
- Élaborer et appliquer, en collaboration avec la MRC, un programme visant les activités de prévention et de sensibilisation du public sur toute l'année;
- Mettre en place un comité régional (consultatif) de concertation regroupant notamment les responsables des SSI, des policiers de la Sûreté du Québec et des travailleurs du service ambulancier;

QUE la liste des six (6) actions priorisées serve à l'élaboration du protocole d'entente entre le ministère de la Sécurité publique et la MRC des Sources ;

QU'à la suite de l'élaboration du protocole, M. Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC des Sources, procède à la signature de celui-ci.

Adoptée.

2013-01-8288

COLLOQUE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE 2013 DEMANDE DE PARTICIPATION

CONSIDÉRANT l'invitation adressée aux MRC du Québec, du sous-ministre associé à la Direction générale de la Sécurité civile et de la Sécurité incendie à participer au Colloque de la sécurité civile et incendie les 19, 20 et 21 février 2013, à Laval;

CONSIDÉRANT les conférences qui seront présentées :

- Comment les schémas de couverture de risques en incendie facilitent-ils la préparation municipale en sécurité civile?;
- Les suites du Forum sur la sécurité incendie 2012;
- Bilan et perspectives en sécurité civile et incendie.

CONSIDÉRANT que le Colloque constitue un lieu d'apprentissage et de réseautage, notamment avec les différents acteurs responsables de la sécurité incendie et civile ainsi qu'avec les coordonnateurs des Schémas de couverture de risques en sécurité incendie du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE la Municipalité régionale de comté des Sources autorise Mme Dominique Ratté, chargée de projets et coordonnatrice en sécurité incendie à la MRC, à participer au Colloque de la sécurité civile et incendie 2013 les 19, 20 et 21 février à l'Hôtel Sheraton à Laval;

QUE la MRC des Sources accepte de payer les frais d'inscription de 275 \$ par personne plus taxes applicables de même que les frais d'hébergement et de déplacement à même le budget «Formation sécurité incendie».

Adoptée.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les membres du conseil à la prochaine rencontre du comité de sécurité publique de la MRC des Sources qui se tiendra le 6 février 2013, à 13 h 30, à Saint-Camille.

ENVIRONNEMENT

2013-01-8289

SITE D'ENFOUISSEMENT

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2012

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 novembre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 30 novembre 2012 soit et est approuvé.

Adoptée.

2013-01-8290

SITE D'ENFOUISSEMENT

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2012

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques du site d'enfouissement pour la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes du site d'enfouissement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201200012 à 201200016 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 13 365,40 \$.

Adoptée.

2013-01-8291

SITE D'ENFOUISSEMENT

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2012

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 décembre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 décembre 2012 soit et est approuvé.

Adoptée.

2013-01-8292

SITE D'ENFOUISSEMENT

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} DÉCEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2012

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques du site d'enfouissement pour la période du 1^{er} décembre au 31 décembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes du site d'enfouissement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201200017 à 201200021 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 5 461,45 \$.

Adoptée.

2013-01-8293

MANDAT GRÉ À GRÉ : VÉGÉTALISATION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE LA RÉGION D'ASBESTOS (LES)

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources a adopté, à sa séance du 22 mai 2012 (résolution 2012-05-8032), l'échéancier de la réalisation des travaux de fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de la région d'Asbestos (LES), au printemps 2013;

CONSIDÉRANT que les travaux de remblaiement (phase I) du LES sont terminés ;

CONSIDÉRANT que la fermeture du LES est régie par la *Loi de la Qualité de l'environnement* : Q-2, r.3.2 ; article 45 du règlement des résidus des déchets solides (RDS) ;

CONSIDÉRANT que le règlement se lit comme suit : *L'exploitant du lieu d'enfouissement sanitaire doit ensemercer le sol et prendre toutes les mesures requises pour que la végétation croisse (...) après le recouvrement final.* ;

CONSIDÉRANT que la réalisation de la végétalisation (phase II) peut se faire à partir de matières résiduelles fertilisantes (MRF) pour un montant inférieur à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* ;

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]* et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré à gré afin d'octroyer le contrat de végétalisation du lieu d'enfouissement sanitaire de la région d'Asbestos ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, à conclure une entente gré à gré d'une valeur maximale de 25 000 \$ avec une firme pour la réalisation des travaux de végétalisation du lieu d'enfouissement de la région d'Asbestos avec des matières résiduelles fertilisantes (MRF).

Adoptée.

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

APPROBATION POUR DISSOLUTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, informe les membres du conseil que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dans une lettre datée du 21 décembre 2012, adressée à la Régie intermunicipale des matières résiduelles, a approuvé

l'entente modifiant l'entente intermunicipale relative à la création de la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des Sources signée le 3 décembre 2012. M. El Idrissi mentionne que le conseil d'administration de la Régie pourra entamer le processus de dissolution officielle dans trois (3) mois, à compter du 31 janvier 2013.

EAU

2013-01-8294

REPRÉSENTANT COPERNIC – COMITÉ DE GESTION DE L'EAU DE LA MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT la création du comité de gestion de l'eau de la MRC des Sources il y a plus de deux (2) ans par la signature d'une entente de bassin versant, résolution numéro 2010-11-7401, entre la MRC des Sources et COPERNIC;

CONSIDÉRANT que par l'adoption de cette résolution, la MRC des Sources a établi un partenariat pour la gestion de l'eau avec COPERNIC;

CONSIDÉRANT que le comité de gestion de l'eau est formé de représentants de la MRC des Sources et de COPERNIC, tel que mentionné dans la résolution numéro 2010-11-7401;

CONSIDÉRANT l'importance de la présence d'un membre du conseil d'administration de COPERNIC sur le comité de gestion de l'eau afin d'exercer son droit de vote;

CONSIDÉRANT que lors des quatre (4) dernières rencontres du comité de gestion de l'eau, le président de COPERNIC était absent;

CONSIDÉRANT les efforts émis par la MRC des Sources pour l'amélioration de la qualité de l'eau et par le fait même la réalisation des objectifs du PDE du bassin versant des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT l'importance des sommes mises à la disposition des MRC par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie pour l'amélioration de la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT le rôle du comité de gestion de l'eau de la MRC des Sources dans le processus décisionnel des projets déposés dans le fonds FDR de la conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources demande à l'organisme de bassin versant COPERNIC de signifier clairement son intérêt à participer comme partenaire au sein du comité de gestion de l'eau de la MRC des Sources;

QUE l'organisme de bassin versant COPERNIC désigne un membre représentant et son substitut afin qu'il y ait une présence régulière au comité de gestion de l'eau de la MRC des Sources.

Adoptée.

2013-01-8295

DEMANDE D'OUVERTURE DU PDE DES TROIS-LACS POUR LA RÉALISATION DES ACTIONS DANS L'AMÉLIORATION ET LA PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES SOURCES

CONSIDÉRANT la mise en place d'un fonds FDR-Qualité de l'eau par la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie en 2011 pour la réalisation des PDE et l'amélioration de la qualité de l'eau sur le territoire estrien;

CONSIDÉRANT l'investissement à date dans la réalisation de projets qui soutenaient les objectifs du PDE des Trois-Lacs de près de soixante-quinze mille dollars (75 000 \$);

CONSIDÉRANT l'investissement de plusieurs millions de dollars dans la réalisation des travaux de dragage des Trois-Lacs par la Régie intermunicipale de restauration et préservation des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT l'apport important de sédiments provenant en amont des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources désire offrir à toutes les municipalités de son territoire la possibilité d'améliorer la qualité de l'eau des écosystèmes aquatiques en déposant des projets pour la diminution de sédimentation et d'érosion dans les cours d'eau;

CONSIDÉRANT que le financement des projets proposés pour améliorer la qualité de l'eau sur le territoire de la MRC des Sources provient de 50 % du budget de la MRC et de 50 % du fonds FDR de la CRÉ de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que l'un des critères d'acceptabilité pour les projets déposés dans ce fonds se lit comme suit : *le projet s'inscrit dans un plan directeur de l'eau (PDE) d'un bassin versant ou d'un sous-bassin ;*

CONSIDÉRANT que plusieurs projets reçus à la MRC des Sources pour diminuer l'érosion et l'apport en sédiment dans les cours d'eau ne s'inscrivent pas aux différents objectifs du PDE des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT que d'autres PDE attestés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) ont intégré ce type d'objectifs pour diminuer l'érosion et l'apport en sédimentation, tel que le PDE de l'organisme de bassin versant COGESAF;

CONSIDÉRANT que le territoire de la MRC des Sources est assujéti au PDE de deux (2) organismes de bassin versant, soit COPERNIC et COGESAF;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE la MRC des Sources demande à l'organisme de bassin versant COPERNIC d'ouvrir le PDE des Trois-Lacs pour y ajouter une orientation concernant la diminution des dépôts de sédiment et de l'érosion agissant sur la qualité des écosystèmes;

QUE le PDE des Trois-Lacs puisse ainsi s'inscrire davantage dans les actions concrètes que la MRC des Sources souhaite réaliser afin de poursuivre ses efforts pour améliorer la qualité de l'eau sur son territoire.

Adoptée.

RÉCUPÉRATION

La chargée de projets en environnement, Mme Dominique Ratté, informe les membres du conseil sur les points de dépôts pour les appareils électroniques et informatiques (TIC) dans la MRC des Sources, soit :

- **Municipalité d'Ham-Sud**, 9, chemin Gosford Sud
Mardi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h, mercredi de 8 h à 12 h
Jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h
- **Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor**, 485, rue Principale
Lundi, mardi ou jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
- **Municipalité de Saint-Adrien**, 1589, rue Principale
9 h jusqu'à 16 h (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

- **Municipalité de Saint-Camille**, 87 Desrivières
Lundi, mardi, jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Vendredi : de 8 h 30 à 12 h.
- **Écocentre Danville**, 934 Route 255
Venir porter le conteur et les TIC sur appel, tél. 819-879-4492
- **Municipalité de Wotton**, 358, rue Gosselin
Lundi au vendredi entre 7 h 30 et 12 h et 13 h à 16 h 30.
- **Écocentre d'Asbestos**, 404, rue du Roi
Lundi 8 h à 11 h 45, 13 h à 16 h 45, mercredi 8 h à 20 h
Samedi d'automne d'octobre à avril 8 h à 11 h 45
Samedi d'été de mai à septembre 8 h à 15 h 45

DEMANDES DE CITOYENS

Le préfet, M. Hugues Grimard, invite les citoyens dans la salle à ce moment-ci de la séance à poser des questions aux membres du conseil.

Des questions et commentaires ont été adressés aux membres du conseil sur divers sujets tels que le pacte rural, l'appel de projets et l'échéance de réalisation des projets, ce à quoi les membres du conseil ont répondu de manière à satisfaire les attentes des citoyens.

MRC FINANCES

2013-01-8296

MRC DES SOURCES

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2012

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 novembre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 30 novembre 2012 soit et est approuvé.

Adoptée.

2013-01-8297

MRC DES SOURCES

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2012

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période allant du 1^{er} novembre au 30 novembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Jacques Hémond

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201200708 à 201200811 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 311 437,08 \$.

Adoptée.

2013-01-8298**MRC DES SOURCES****ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2012**

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 décembre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 décembre 2012 soit et est approuvé.

Adoptée.

2013-01-8299**MRC DES SOURCES****LISTE DES CHÈQUES DU 1^{er} DÉCEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2012**

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période allant du 1^{er} décembre au 31 décembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à les payer :

Numéros 201200805 à 201200838 selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil pour un total de 308 786,59 \$.

Adoptée.

INDICATEURS DE GESTION 2011

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, dépose aux membres du conseil les indicateurs de gestion 2011.

MRC RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet.

MRC ADMINISTRATION**2013-01-8300****RÈGLEMENT NUMÉRO 199-2012****RÈGLEMENT QUOTES-PARTS 2013 PARTIE I (7 MUNICIPALITÉS)****MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES****RÈGLEMENT NUMÉRO 199-2012**

pour l'imposition des quotes-parts quant à la Partie I du budget pour l'année 2013 pour toutes les municipalités membres (7) de la Municipalité régionale de comté des Sources :

Ville d'Asbestos

Ville de Danville

Municipalité de Saint-Adrien

Canton de Saint-Camille

Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor

Municipalité de Ham-Sud
Municipalité de Wotton.

ATTENDU que le 28 novembre 2012, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2012-11-8246 ses prévisions budgétaires quant à la partie I du budget 2013 au montant de 3 223 584 \$, ce montant faisant partie du budget total de la MRC de 3 349 413 \$;

ATTENDU que ledit budget prévoit des revenus en quotes-parts quant à la Partie I de:

Fonctionnement de la MRC	17 631 \$
Sécurité publique	19 928 \$
Environnement	60 988 \$
Aménagement	126 350 \$
Développement local	207 456 \$
Développement économique	11 111 \$
Fibre optique / entretien	50 226 \$
Ruralité	35 529 \$
Loisirs et culture	49 060 \$
Transport collectif	20 392 \$
Évaluation	435 062 \$
Total	1 033 733 \$

ATTENDU que les revenus sont prélevés entre toutes les municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources;

ATTENDU que la richesse foncière uniformisée totale donnée par l'évaluateur de la Municipalité régionale de comté des Sources, servant à l'établissement des quotes-parts reliées à la Partie I du Budget pour l'année 2013 est de 957 530 009 \$ lors du dépôt des rôles d'évaluation en date de compilation des données le 31 août 2012 pour la Ville d'Asbestos, les Municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud et la Ville de Danville;

ATTENDU qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance du 28 novembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE le **Règlement numéro 199-2012** imposant des quotes-parts aux sept (7) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources aux fonctions et aux activités suivantes :

Fonctionnement de la MRC
Sécurité publique
Environnement
Aménagement
Développement local
Développement économique
Fibre optique / entretien
Ruralité
Immeuble poste de police
Loisirs et culture
Transport collectif
Évaluation

pour le budget de l'année 2013, soit adopté et qu'il soit statué comme suit:

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de **“Règlement imposant des quotes-parts aux sept (7) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant aux fonctions et aux activités ci-dessous du budget pour l'année 2013:**

Fonctionnement de la MRC
Sécurité publique
Environnement
Aménagement
Développement local
Développement économique
Fibre optique / entretien
Ruralité
Immeuble poste de police SQ
Loisir et culture
Transport collectif
Évaluation

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 3 : RÉPARTITION GÉNÉRALE

1) Les quotes-parts totalisant 512 916 \$:

Fonctionnement de la MRC	17 631 \$
Sécurité publique	19 928 \$
Environnement	60 988 \$
Aménagement	126 350 \$
Développement local	207 456 \$
Développement économique	11 111 \$
Loisirs et culture	49 060 \$
Transport collectif	20 392 \$
Total	512 916 \$

demandées par le présent règlement sont imposées entre toutes les municipalités sur la base de la richesse foncière uniformisée 2013 en date de compilation des données le 31 août 2012 pour la Ville d'Asbestos, les Municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud, et la Ville de Danville.

2) Les quotes-parts totalisant 435 062 \$:

Contrat d'évaluation Évimbéc	435 062 \$
-------------------------------------	-------------------

sont demandées comme suit :

le montant de 435 062 \$ en quotes-parts est demandé par le présent règlement. Les quotes-parts sont imposées selon le nombre de dossiers apparaissant aux rôles déposés en date de compilation des données le 31 août 2012 pour la Ville d'Asbestos, les Municipalités de Wotton, Saint-Adrien, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ham-Sud et la Ville de Danville :

Asbestos ville	3 202
Danville ville	2 243
Saint-Adrien	437
Saint-Camille canton	426
Saint-Georges-de-Windsor	763
Ham-Sud	443

Wotton	1 017
Total	8 531

3) Les quotes-parts totalisant 85 755 \$:

Fibre optique / entretien	50 226 \$
Ruralité	35 529 \$
Total	85 755 \$

demandées par le présent règlement, sont imposées selon un montant **également réparti** entre toutes les municipalités, soit 50 226 \$ divisé par 7 municipalités ce qui donne une quote-part de 7 175 \$ pour chacune des municipalités locales et 35 529 \$ divisé par 7 municipalités, ce qui donne une quote-part de 5 076 \$ pour chacune des municipalités locales.

ARTICLE 4 : RÉPARTITION GÉNÉRALE:
RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS

Les dépenses pour le rachat et pour les contributions du régime de retraite des élus pour la partie de la rémunération découlant des fonctions de l'élu relevant du premier alinéa de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1)* seront imposées aux municipalités locales d'où viennent les maires qui participent au régime, chaque municipalité payant le montant dû en rapport avec son maire, sauf pour les dépenses relatives au supplément de rémunération à titre de préfet, de préfet-suppléant ou autre, lesquelles dépenses sont réparties entre toutes les municipalités suivant le critère de l'article 3, Fonctionnement de la MRC.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS

Les quotes-parts imposées en vertu de l'article 3 du présent règlement deviennent dues et exigibles, en quatre versements, à savoir:

1	: 25% des contributions totales:	le 15 mars 2013
2	: 25% des contributions totales:	le 15 juin 2013
3	: 25% des contributions totales :	le 15 septembre 2013
4	: 25% des contributions totales :	le 15 décembre 2013

Les quotes-parts imposées en vertu des articles 3 et 4 du présent règlement deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées.

ARTICLE 6 : INTÉRÊT

Tout montant payable en vertu de ce règlement porte intérêt au taux de 1,50 % par mois, à compter de l'échéance.

ARTICLE 7 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Hugues Grimard
Préfet

Rachid El Idrissi
Directeur général et secrétaire-trésorier
Adoptée.

Adoption du projet de règlement :	28 novembre 2012
Avis de motion donné le :	28 novembre 2012
Adoption du règlement :	21 janvier 2013
Avis public :	
Entrée en vigueur :	

2013-01-8301
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 200-2012
RÈGLEMENT QUOTES-PARTS 2013 PARTIE II (5 MUNICIPALITÉS)
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES

RÈGLEMENT NUMÉRO 200-2012

pour l'imposition des quotes-parts quant à la Partie II du budget pour l'année 2013 pour cinq municipalités membres (5) de la Municipalité régionale de comté des Sources :

Municipalité de Saint-Adrien
 Canton de Saint-Camille
 Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor
 Municipalité de Ham-Sud
 Municipalité de Wotton.

ATTENDU que le 28 novembre 2012, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2012-11-8247 ses prévisions budgétaires quant à la partie II du budget 2013 au montant de 4 327 \$, ce montant fait partie du budget total de la MRC de 3 349 413 \$;

ATTENDU que ledit budget prévoit des revenus en quotes-parts quant à la Partie II :

Cotisation à la FQM	4 327 \$
----------------------------	-----------------

ATTENDU que les revenus sont prélevés entre cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources;

ATTENDU qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance du 28 novembre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
 appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE le **Règlement numéro 200-2012**, imposant des quotes-parts à cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant à la fonction et activité « Cotisation à la FQM » pour le budget de l'année 2013, soit adopté et qu'il soit statué comme suit:

ARTICLE 1 : **TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de "**Règlement imposant des quotes-parts à cinq (5) municipalités membres de la Municipalité régionale de comté des Sources quant à la fonction et activité « Cotisation à la FQM » du budget 2013.**"

ARTICLE 2 : **PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 3 : **RÉPARTITION GÉNÉRALE**

1) Les quotes-parts totalisant 4 327 \$:

Cotisation à la FQM	4 327 \$
----------------------------	-----------------

demandées par le présent règlement sont imposées entre cinq (5) municipalités selon le montant facturé par la Fédération Québécoise des municipalités du Québec (FQM) à savoir :

Municipalité de Saint-Adrien	724 \$
Canton de Saint-Camille	724 \$
Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor	880 \$
Municipalité de Ham-Sud	724 \$
Municipalité de Wotton	1275 \$

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS

Les quotes-parts imposées en vertu de l'article 3 du présent règlement deviennent dues et exigibles, en quatre versements, à savoir:

1	: 25% des contributions totales:	le 15 mars 2013
2	: 25% des contributions totales:	le 15 juin 2013
3	: 25% des contributions totales :	le 15 septembre 2013
4	: 25% des contributions totales :	le 15 décembre 2013

Les quotes-parts imposées en vertu des articles 3 et 4 du présent règlement deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées.

ARTICLE 5 : INTÉRÊT

Tout montant payable en vertu de ce règlement porte intérêt au taux de 1,50 % par mois, à compter de l'échéance.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Hugues Grimard
Préfet

Rachid El Idrissi
Directeur général et secrétaire-trésorier

Adoptée.

Adoption du projet de règlement :	28 novembre 2012
Avis de motion donné le :	28 novembre 2012
Adoption du règlement :	21 janvier 2013
Avis public :	
Entrée en vigueur :	

2013-01-8302
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 201-2012
RÈGLEMENT QUOTES-PARTS 2013, PARTIE III
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES SOURCES

RÈGLEMENT NUMÉRO 201-2012

pour l'imposition de quotes-parts quant à la Partie III du budget pour l'année 2013 pour les deux (2) municipalités membres ci-dessous de la Municipalité régionale de comté des Sources :

Ville d'Asbestos
Municipalité de Wotton

ATTENDU l'Entente intermunicipale entre la Municipalité régionale de comté des Sources et la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, signée le 13

mars 2007, pour la création d'une régie intermunicipale aux fins de réaliser des travaux d'aménagement du lit du Lac Richmond (Trois-Lacs);

ATTENDU l'approbation par le ministère des Affaires municipales et des Régions le 1^{er} juin 2007 de la constitution de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs ;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté des Sources est participante à l'entente pour la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs;

ATTENDU que le 28 novembre 2012, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2012-11-8241 les prévisions budgétaires pour l'année 2013 présentées par et pour la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs au montant de 1 077 826 \$;

ATTENDU que le 28 novembre 2012, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources adoptait par la résolution numéro 2012-11-8248 ses prévisions budgétaires pour l'année 2013 quant à la partie III pour sa participation à la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs, au montant de 121 502 \$;

ATTENDU que ledit budget prévoit des revenus en quotes-parts quant à la Partie III de la Municipalité régionale de comté des Sources pour être prélevés entre :

Municipalité régionale de comté des Sources :	
Ville d'Asbestos	120 620 \$
Municipalité de Wotton	882 \$
Total	121 502 \$

ATTENDU qu'un avis de motion a régulièrement été donné à la séance du 28 novembre 2012 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Benoît Bourassa

QUE le **Règlement numéro 201-2012** imposant des quotes-parts à la Ville d'Asbestos et à la Municipalité de Wotton aux fonctions et aux activités suivantes :

**Contribution – Régie intermunicipale de restauration
et de préservation des Trois-Lacs**

pour le budget de l'année 2013, soit et est adopté et qu'il soit statué comme suit:

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de "**Règlement imposant des quotes-parts à la Ville d'Asbestos et à la Municipalité de Wotton quant aux fonctions et aux activités de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs pour l'année 2013**".

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 3 : RÉPARTITION GÉNÉRALE

1) Les quotes-parts totalisant 121 502 \$:	
Ville d'Asbestos	120 620 \$
Municipalité de Wotton	882 \$
Total	121 502 \$

demandées par le présent règlement sont imposées entre les municipalités d'Asbestos et de Wotton selon un montant forfaitaire pour **l'année 2013 pour les deux municipalités concernées.**

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT DES QUOTES-PARTS

Les quotes-parts imposées de 121 502 \$ deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées, en quatre versements :

1 ^{er} versement	:	le 15 mars 2013
2 ^e versement	:	le 15 juin 2013
3 ^e versement	:	le 15 septembre 2013
4 ^e versement	:	le 15 décembre 2013

Les quotes-parts imposées en vertu de l'article 3 du présent règlement deviennent dues dans les 30 jours après l'expédition des factures par la municipalité régionale de comté aux municipalités concernées.

ARTICLE 5 : INTÉRÊT

Tout montant payable en vertu de ce règlement porte intérêt au taux de 1,50 % par mois, à compter de l'échéance.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Hugues Grimard
Préfet

Rachid El Idrissi
Directeur général et secrétaire-trésorier
Adoptée.

Adoption du projet de règlement :	28 novembre 2012
Avis de motion donné le :	28 novembre 2012
Adoption du règlement :	21 janvier 2013
Avis public :	
Entrée en vigueur :	

2013-01-8303**PORTEURS DE DOSSIERS 2013 – MRC DES SOURCES**

CONSIDÉRANT la nomination annuelle des membres de divers comités de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT les arrivées et les départs dans certains comités de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Benoît Bourassa
appuyé par le conseiller M. Langevin Gagnon

QUE le document « **Porteurs de dossiers 2013 de la MRC des Sources** » soit et est adopté pour faire partie intégrante de la présente résolution.

AGRICULTURE	
COMITE AGRO-ALIMENTAIRE (TACARA)	<p>Représentant des élus (1) Ghislain Drouin, maire de Wotton</p> <p>Personne-ressource (1) Dominic Poulin, conseiller agroforestier CLD</p>
COMITE CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)	<p>Représentants des élus (3) René Perreault, président, maire de Saint-Georges-de-Windsor Jacques Hémond, maire de Danville Pierre Bellerose, conseiller Saint-Camille</p> <p>Représentants UPA (4) Jocelyne Bergeron-Pinard Roch Charland Daniel Guimond Pierre Chrétien</p> <p>Représentante des citoyens (1) Dany Demoulin</p> <p>Personnes-ressources (3) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Frédéric Marcotte, urbaniste stagiaire-aménagiste MRC Dominic Poulin, conseiller agroforestier CLD</p>
PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)	<p>Représentants des élus (4) René Perreault, président CCA, représentant élu de la MRC Pierre Therrien, préfet-suppléant, représentant élu de la MRC Ghislain Drouin, représentant CA, représentant élu de la MRC Benoît Bourassa, représentant élu de la MRC</p> <p>Représentant UPA (3) François Bourassa, président de la Fédération UPA-Estrie Roch Charland, président du Syndicat local de l'UPA des Sources François Thomas, représentant UPA /Urbaniste responsable de l'aménagement à la Fédération de l'UPA Estrie</p> <p>Partenaires de développement (6) Patrick Chalifour, expert conseil MAPAQ, conseiller en aménagement, développement rural et agrotourisme Jean-Paul Gendron, président, Agence de la mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie Judith Côté, représentant du MAMROT Yvan Pinard, président, Table de coordination agroforestière de la région d'Asbestos (TACARA) Marc Grimard, directrice générale de la SADC des Sources</p> <p>Personnes-ressources (3) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Frédéric Marcotte, urbaniste stagiaire-aménagiste MRC Dominic Poulin, conseiller aux entreprises et au développement agroforestier au CLD, agronome</p>
AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT	
COMITE D'AMENAGEMENT	<p>Représentants des élus (5) Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos Pierre Therrien, préfet-suppléant, maire de Saint-Adrien René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor Ghislain Drouin, maire de Wotton Langevin Gagnon, maire d'Ham-Sud</p> <p>Personnes-ressources (2) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Frédéric Marcotte, urbaniste stagiaire-aménagiste MRC</p>
COMITE AVISEUR DU PARC REGIONAL DU MONT HAM	<p>Représentants des élus (3) Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos Pierre Therrien, préfet-suppléant, maire de Saint-Adrien Langevin Gagnon, maire d'Ham-Sud</p> <p>Partenaires de développement (4) Jean Laurier, représentant de la Corporation de développement du mont Ham Daniel Pitre, directeur au développement des collectivités SADC Alain Roy, conseiller Ville d'Asbestos (substitut Jean Roy) Miguel Herrero, représentant MAMROT, direction régionale Estrie</p> <p>Personnes-ressources (4) Rachid El Idrissi, directeur général MRC/CLD Marc Cantin, conseiller culturelle et touristique CLD Dominic Poulin, conseiller agroforestier CLD Frédéric Marcotte, urbaniste stagiaire-aménagiste MRC Marie Eve Morin, agente de communication et de promotion MRC/CLD</p>
CONSEIL D'ADMINISTRATION CLD	<p>Secteur municipal (5) Hugues Grimard, préfet et président, maire d'Asbestos Pierre Therrien, vice-président, maire de Saint-Adrien (siège 1) Ghislain Drouin, maire de Wotton (siège 2)</p>

	<p>Jacques Hémond, maire de Danville (siège 3) René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor (siège 4)</p> <p>Société civile (4) Sylvie Khawaja – secteur <i>Économie sociale</i> (siège 5) Bernard Coulombe – secteur <i>Affaires</i> (siège 6) Renée Audet – secteur <i>Santé</i> (siège 7) Yvan Pinard - secteur <i>Agroforestier</i> (siège 8)</p> <p>Personnes-ressources (6) Rachid El Idrissi, directeur général CLD Brigitte Martin, coordonnatrice CLD Louise Beaudoin, secrétaire de direction MRC Gaby Beaudoin, directrice du Centre local d'emploi Karine Vallières, députée comté de Richmond Mounir Lahmani, conseiller MFE – direction régionale Estrie</p>
COMITE D'ORIENTATION ET DE DEVELOPPEMENT AGENDA 21 LOCAL	<p>Représentant des élus (1) Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos, co-président</p> <p>Partenaires de développement (5) Daniel Dumas, président SADC, co-président Christian Desrochers, directeur général Commission scolaire Gaby Beaudoin, directrice CLE Asbestos Sylvie Khawaja, présidente CDC Mario Morand, directeur général CSSS des Sources</p> <p>Représentants des citoyens (2) Henri-Paul Bellerose, citoyen, représentant rural Sylvie Chaîné, citoyenne, représentant urbain</p> <p>Personnes-ressources (5) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire trésorier MRC/CLD Brigitte Martin, coordonnatrice CLD Marc Grimard, directeur général SADC Benoît Bourassa, CDC Alain Roy, agent de projet Agenda 21 Local</p>
COMITE DE COORDINATION AGENDA 21 LOCAL	<p>Personnes-ressources (6) Marie Eve Morin, agente de communication et de promotion MRC/CLD Marc Cantin, conseiller culturelle et touristique CLD Frédéric Marcotte, urbaniste stagiaire-aménagiste MRC Benoît Bourassa, coordonnateur CDC Daniel Pitre, directeur au développement des collectivités SADC Alain Roy, agent de projet Agenda 21 local</p>
CONFERENCE REGIONALE DES ELUS DE L'ESTRIE (CRÉE)	<p>Représentants des élus (2) Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos Langevin Gagnon, maire d'Ham-Sud</p>
IMMEUBLE 309	<p>Représentants des élus (3) Hugues Grimard, préfet, président, maire d'Asbestos Pierre Therrien, préfet-suppléant, vice-président, maire de Saint-Adrien Ghislain Drouin, maire de Wotton</p> <p>Personnes-ressources (2) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Dominique Ratté, chargée de projets en environnement MRC</p>
FONDS D'INVESTISSEMENT LOCAL DE LA REGION D'ASBESTOS (FIL) FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) du CLD des Sources	<p>Représentants des élus (2) Jacques Hémond, maire de Danville Pierre Therrien, préfet-suppléant, maire de Saint-Adrien</p> <p>Représentants secteurs (4) Pierre Corbeil, président Daniel Dumas, représentant SADC Sylvie Khawaja, représentante économie sociale CLD Bernard Lemieux, représentant industriel</p> <p>Personne-ressource (1) Rachid El Idrissi, directeur général CLD</p>
SOCIETE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITE DES SOURCES SADC)	<p>Représentants des élus (2) Ghislain Drouin, maire de Wotton Georges Saint-Louis, conseiller Ham-Sud</p>
COMITE CONSULTATIF SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC	<p>Représentants des élus (2) Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos, président Pierre Therrien, maire de Saint-Adrien, substitut</p> <p>Personnes-ressources (2) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Hélène Ménard, technologue en bâtiment MRC</p>

COMMUNICATION	
COMITE COMMUNICATION	<p>Représentants des élus (2) Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos Benoît Bourassa, maire de St-Camille</p> <p>Personnes-ressources (3) Rachid El Idrissi, directeur général MRC/CLD Marie-Ève Morin, agente de communication et de promotion MRC/CLD Marc Cantin, conseiller aux entreprises et au développement touristique et culturel CLD</p>
CULTURE ET PATRIMOINE	
COMITE CULTUREL	<p>Représentants des élus (2) Benoît Bourassa, président, maire de Saint-Camille Luc St-Laurent, conseiller Ham-Sud</p> <p>Partenaires de développement (7) Michel Bachelet, Patrimoine Huguette Desrochers, Commission scolaire des Sommets Madeleine Dériaz, Métiers d'arts Renée Wilsey, Diffusion et arts visuels Denis Lalonde, Arts d'interprétation René Béchar, Arts d'interprétation Sylvain Soucy, MCCCCF</p> <p>Personne-ressource (1) Marc Cantin, conseiller touristique et culturelle CLD</p>
LOISIRS	
CORRIDORS VERTS DE LA REGION D'ASBESTOS	<p>Représentants des élus (2) Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos Ghislain Drouin, maire de Wotton</p> <p>Personnes-ressources (2) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Steve Pelletier, agent de développement loisir MRC</p>
COMITE DES LOISIRS	<p>Représentants des élus (2) Pierre Therrien, préfet-suppléant, maire de Saint-Adrien Benoît Bourassa, maire de Saint-Camille</p> <p>Personne-ressource (1) Steve Pelletier, agent de développement loisir MRC</p>
CONSEIL SPORT LOISIRS DE L'ESTRIE	<p>Représentant des élus (1) Pierre Therrien, préfet-suppléant, maire de Saint-Adrien</p> <p>Personne-ressource (1) Steve Pelletier, agent de développement loisir MRC</p>
COMITE D'ACTION LOCALE DE LA MRC DES SOURCES (CAL) – VITA SOURCES	<p>Représentants des élus (7) Pierre Benoît, Asbestos Lisette Fréchette, Danville Onil Giguère, Saint-Adrien Patrice Pinard, Saint-Georges-de-Windsor Luc St-Laurent, Ham-Sud Claude Vaillancourt, Wotton Micheline Saint-Laurent, Saint-Camille</p> <p>Partenaires de développement (16) Représentants scolaires (5) Daniel Champagne Masson, Notre-Dame-de-l'Assomption, La Passerelle, N.-Dame-de-Lourdes, Hamelin, La Tourelle Kirk Robinson, école ADS Maxime Vachon, école secondaire de l'Escale Chantal Goupil, éducatrice physique Représentants Centre de santé de la MRC des Sources (1) Joanne Gardner Représentants secteur communautaire (1) Lucie Cormier, CDC Représentants associations (7) Comité de loisirs St-Camille Micheline Saint-Laurent Famillaction, Caroline Payer Comité loisirs Danville, Michel Plourde Comité loisirs Wotton, Andrée-Anne Côté Comité prévention concertation Jeunesse, Christine Dubois Maison des jeunes de l'Or blanc, AGJOB et Danville, Maryse Viens Partenaire pour la petite enfance, Julie Mongrain Représentants CPE (2) CPE La Sourcière, Maryse Fredette CPE Les Poussinelles, Karine Grenier</p>

	<p>Personnes-ressources (15) Éric Dion, Québec en forme Steve Pelletier, Québec en forme Sylvie Charbonneau, Québec en forme Guylaine Lampron, Québec en forme Louise Héroux, CSLE Paul-André Picard, animateur, intervenant en psychomotricité Emmanuelle Pelchat, animatrice, intervenante en psychomotricité Éric Pépin, animateur, intervenant en psychomotricité France Blanchet, Cuisine Amitié Annie Dion, Maison des jeunes en milieu rural Serge Dion, école La Tourelle Richard Desjardins, école Hamelin, N.-D.-Lourdes, Christ Roi Chantal Landry, école La Passerelle Josée Roy, Commission scolaire des Sommets Marie-Josée Thibert, conseillère ressource en développement de l'enfant</p>
DÉLÉGUÉS DE COMTÉ	
DELEGUES DE COMTE	<p>Représentants des élus (3) Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos Pierre Therrien, préfet-suppléant, maire de Saint-Adrien René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor</p>
DELEGUES DE COMTE— SUBSTITUTS	<p>Représentants des élus (3) Langevin Gagnon, maire d'Ham-Sud Ghislain Drouin, maire de Wotton Benoît Bourassa, maire de Saint-Camille</p>
ENVIRONNEMENT	
COMITE DE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES MATIERES RESIDUELLES	<p>Représentants des élus (7) Claude Blain, Saint-Adrien (substitut Pierre Therrien) Serge Boislard, Ville d'Asbestos Bernard Laroche, Ville de Danville (substitut Francine Labelle Girard) Chantal Labonté, Saint-Camille Antoine Letendre, Saint-Georges-de-Windsor Luc St-Laurent, Ham-Sud (substitute Georges St-Louis) Robert Trottier, Wotton (substitut Marc-André Gagnon)</p> <p>Personnes-ressources (2) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Dominique Ratté, chargée de projets en environnement MRC</p>
RIEMR (6 MUNICIPALITES)	<p>Représentants des élus (6) Jacques Hémond, président, maire de Danville (délégué Bernard Laroche) Benoît Bourassa, maire de Saint-Camille (délégué Chantal Labonté) Pierre Therrien, maire de Saint-Adrien (délégué Claude Blain) René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor (délégué Antoine Letendre) Ghislain Drouin, maire de Wotton (délégué Robert Trottier) Langevin Gagnon, maire d'Ham-Sud (délégué Luc Saint-Laurent, substitut Georges St-Louis)</p> <p>Personnes-ressources (2) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Dominique Ratté, chargée de projets en environnement MRC</p>
COMITE DES PROPRIETAIRES DU LES (15 MUNICIPALITES)	<p>Représentants des propriétaires (15) Serge Boislard, conseiller Asbestos Bernard Laroche, conseiller Danville Robert Trottier, conseiller Wotton Charles Luneau, conseiller Saint-Rémi-de-Tingwick André Bougie, conseiller Sainte-Élizabeth-de-Warwick Chantale Labonté, conseillère Saint-Camille Claude Blain, conseiller Saint-Adrien Gilles Sirois, conseiller Saint-Georges-de-Windsor Luc Saint-Laurent, conseiller Ham-Sud Maryse Beauchesne, conseillère Chesterville Christian Tisluck, conseiller Kingsey Falls Simon Boucher, conseiller Sainte-Clothilde-de-Horton Claude Lebel, conseiller Saint-Félix-de-Kingsey Monique Paquin, mairesse Sainte-Séraphine Nicole Côté, conseillère Notre-Dame-de-Ham</p> <p>Personnes-ressources (3) Jacques Hémond, président, maire de Danville Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Dominique Ratté, chargée de projets en environnement MRC</p>

COMITE DE GESTION DE L'EAU	<p>Représentants des élus (2) Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos Ghislain Drouin, maire de Wotton</p> <p>Représentant des partenaires (1) Caroll McDuff, président COPERNIC</p> <p>Personnes-ressources (5) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Dominique Ratté, chargée de projets en environnement MRC Frédéric Marcotte, urbaniste stagiaire-aménagiste MRC Karine Thibault, gestionnaire de projet RIRPTL Manon Couture, chargée de projets COPERNIC</p>
REGIE INTERMUNICIPALE DE RESTAURATION ET DE PRESERVATION DES TROIS-LACS (RIRPTL)	<p>Représentants des élus (3) Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos Ghislain Drouin, maire de Wotton Benoît Bourassa, maire de St-Camille</p> <p>Personnes-ressources (3) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Karine Thibault, gestionnaire de projet RIRPTL Louise Beaudoin, secrétaire de direction MRC</p>
REGIE DE TRI DE LA REGION SHERBROOKEISE	<p>Représentants des élus (2) Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos Ghislain Drouin, maire de Wotton (substitut)</p>
ÉVALUATION	
COMITE D'EVALUATION	<p>Représentants des élus (3) René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor Benoît Bourassa, maire de Saint-Camille Pierre Thérien, maire de Saint-Adrien</p> <p>Personnes-ressources (2) Georges-André Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier ville d'Asbestos Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC</p>
FORÊT	
COMITE SUR LE DEBOISEMENT	<p>Représentants des élus (2) René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor, président du CCA de la MRC Ghislain Drouin, maire de Wotton, porteur du dossier « Forêt »</p> <p>Personnes-ressources (2) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Frédéric Marcotte, urbaniste stagiaire-aménagiste MRC</p>
COMITE FORET	<p>Représentants des élus (2) René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor, président du CCA de la MRC Ghislain Drouin, maire de Wotton</p> <p>Représentant des partenaires (3) Sylvain Dulac, représentant du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie Martin Larrivée, représentant d'Aménagement forestier coopératif de Wolfe Pierre Bellavance, représentant du Groupement forestier coopératif Saint-François</p> <p>Personnes-ressources (3) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Frédéric Marcotte, urbaniste stagiaire-aménagiste MRC ingénieur forestier (consultant externe)</p>
COMMISSION REGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (CRRNT) DE L'ESTRIE	<p>Représentant des élus (1) Langevin Gagnon, maire d'Ham-Sud</p>
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
COMITE DE SECURITE PUBLIQUE (Sûreté du Québec)	<p>Représentants des élus (7) René Perreault, président, maire de Saint-Georges-de-Windsor Ghislain Drouin, vice-président, maire de Wotton Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos Jacques Hémond, maire de Danville Benoît Bourassa, maire de Saint-Camille Pierre Therrien, maire de Saint-Adrien Langevin Gagnon, maire d'Ham-Sud</p> <p>Personnes-ressources (5) Étienne Martel, directeur poste de Wotton Manon Viger, adjointe au chef du bureau de soutien opérationnel de l'Estrie</p>

	Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Marc Cantin, conseiller au développement touristique et culturel CLD Louise Beaudoin, secrétaire de direction MRC
COMITE DE SUIVI DES REGLEMENTS UNIFORMISES	Personnes-ressources (10) Marie-Claude Couture, directrice générale Saint-Camille Michel Lecours, directeur général Danville Marie-Christine Fraser, greffière, Ville d'Asbestos (David Bélanger, substitut) Maryse Ducharme, directrice générale Saint-Adrien Caroline Poirier, directrice générale Ham Sud Carole Vaillancourt, directrice générale Wotton Armande Perreault, directrice générale Saint-Georges-de-Windsor Étienne Martel, directeur poste de Wotton Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire trésorier MRC Dominique Ratté, chargée de projets en environnement MRC
COMITE DE SUIVI DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SECURITE INCENDIE	Représentants des élus (3) Jacques Hémond, maire de Danville Pierre Bellerose, conseiller de Saint-Camille Jean Laurier, conseiller d'Ham-Sud Représentants des services en sécurité incendie (6) Alain Chaîné, préventionniste Asbestos Alain Roy, directeur service incendie Danville Mario Durocher, Service incendie Asbestos Marquis Therrien, directeur Régie des 3 Monts, représentant Saint-Adrien Christopher Grey, service incendie St-Claude, représentant de Saint-Georges-de-Windsor Claude Vaillancourt, Service incendie Wotton Personnes-ressources (2) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Dominique Ratté, chargée de projets en environnement et coordonnatrice Schéma de sécurité incendie MRC
SOCIO-COMMUNAUTAIRE	
CORPORATION DE DEVELOPPEMENT DU MONT HAM- SUD	Représentant des élus (1) Pierre Therrien, préfet-suppléant, maire de Saint-Adrien, Personnes-ressources (2) Rachid El Idrissi, directeur général MRC/CLD Marc Cantin, conseiller au développement touristique et culturel CLD
SOLIDARITE RURALE DU QUEBEC	Représentant des élus (1) Benoît Bourassa, maire de Saint-Camille
COMITE AVISEUR ACHAT LOCAL	Représentants des élus (3) Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos Benoît Bourassa, maire Saint-Camille Pierre Therrien, préfet-suppléant, maire Saint-Adrien Personnes-ressources (3) Marie Eve Morin, agente de communication et de promotion MRC/CLD Alain Blanchet, conseiller développement entreprises commerciales et de services CLD Daniel Pitre directeur du développement de la collectivité SADC
COMITE CONSULTATIF – PACTE RURAL	Représentants des élus (4) Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos Pierre Therrien, préfet-suppléant, maire de Saint-Adrien René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor Langevin Gagnon, maire d'Ham Sud (substitut) Personnes-ressources (2) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Julie Coulombe, chargée de projet et agente de développement rural MRC
COMITE MISE EN ŒUVRE POLITIQUE D'ACCUEIL	Personnes-ressources (6) Annie Plamondon, agente d'accueil et de promotion CLD Marie Eve Morin, agente de communication et de promotion MRC/CLD Katherine Gouin, Inode Estrie Anouk Wilsey, Carrefour jeunesse emploi du comté de Richmond Manon Vaillancourt, représentante de l'Alliance des corpos Karine Larrivée, CSSS des Sources
COMITE PERSEVERANCE SCOLAIRE	Représentant des élus (1) Benoît Bourassa, maire de Saint-Camille
COMITE CONSULTATIF PLAN DE LUTTE A LA PAUVRETE	Personnes-ressources (5) Valérie Lauzier, Aide-juridique Nathalie Durocher, CSSS des Sources Lucie Cormier, CACD Alain Roy, CDC Julie Coulombe, MRC

COMITE UNIVERSITE RURALE QUEBECOISE	Représentant des élus (1) Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos Personnes-ressources (2) Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier MRC Julie Coulombe, chargée de projet et agente de développement rural MRC
TRANSPORT	
TRANSPORT COLLECTIF	Personnes-ressources (6) Nathalie Durocher, représentante CSSS des Sources Julie Coulombe, chargée de projet et agente de développement rural MRC Catherine Leblanc, Croisée des Sentiers Carole Beurivage, mandataire Transbestos Caroline Poirier, représentante municipalité d'Ham Sud Maryse Ducharme, représentant municipalité de Saint-Adrien Lucie Cormier, CDC Vacant, collectif d'action contre la pauvreté Vacant, partenaires de la petite enfance Vacant, usager du transport collectif
VEHICULES HORS- ROUTE	Hugues Grimard, préfet, maire d'Asbestos Ghislain Drouin, maire de Wotton Nicole Gagnon Champoux, UPA

Adoptée.

2013-01-8304**NOMINATION DES DÉLÉGUÉS DE COMTÉ 2013**

CONSIDÉRANT la nomination annuelle des membres de divers comités de la MRC des Sources ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE le conseil de la MRC des sources nomme les délégués de comté 2013 suivants :

Délégués de comté :

- M. Hugues Grimard, maire d'Asbestos et préfet
- M. Pierre Therrien, maire de Saint-Adrien et préfet-suppléant
- M. René Perreault, maire de Saint-Georges-de-Windsor

Délégués de comté substituts :

- M. Langevin Gagnon, maire de Ham-Sud
- M. Ghislain Drouin, maire de Wotton
- M. Benoît Bourassa, maire de Saint-Camille

Adoptée.

2013-01-8305**NOMINATION DES VÉRIFICATEURS 2012**

CONSIDÉRANT la résolution 2009-04-6755 par laquelle la MRC des Sources retenait les services de la firme Roy, Desrochers, Lambert comme firme comptable de la MRC des Sources et du site d'enfouissement pour les exercices financiers 2009, 2010 et 2011;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise à la Politique de gestion contractuelle concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la *Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1]*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Hémond
appuyé par le conseiller M. René Perreault

QUE la MRC des Sources reconduise le mandat de vérification comptable, pour l'exercice financier 2012 de la MRC des sources, de l'immeuble 309 et du site d'enfouissement, de la firme Roy, Desrochers, Lambert.

Adoptée.

2013-01-8306

MODIFICATION – CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ FONDS D'AIDE AUX MUNICIPALITÉS MONO-INDUSTRIELLES

CONSIDÉRANT l'attribution en 2009 par le Gouvernement du Québec à la MRC des Sources d'un Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles d'une enveloppe budgétaire annuelle de 250 000 \$ sur une période de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT que le Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles - MRC des Sources dispose actuellement d'un solde de 518 960 \$;

CONSIDÉRANT que les règles d'attribution actuelles du Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles ne sont pas assez avantageuses pour attirer de nouveaux projets;

CONSIDÉRANT la résolution en date du 21 janvier 2013 du Comité de diversification et de développement des Sources par laquelle elle accepte les modifications au guide de gestion du Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles tel que présentées ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Ghislain Drouin

QUE la MRC des Sources accepte les modifications au guide de gestion du Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles tel que présentées ;

QUE les nouvelles conditions du Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles au niveau des dépenses admissibles minimales, de la mise de fonds requise, des pourcentages d'aide financière et du cumul des aides soient les suivantes :

- *Dépenses admissibles minimales*
 - Démarrage, expansion et modernisation :
Sont admissibles les projets d'entreprises dont les dépenses admissibles pour le démarrage, l'expansion et la modernisation sont supérieures ou égales à 40 000 \$.
- *Mise de fonds requise*
 - Pour tous les projets d'entreprises, les promoteurs doivent contribuer personnellement au financement du projet par une mise de fonds d'au moins 15 % du coût total du projet.
- *Aide financière*
 - Études et activités :
Sera consentie une aide financière maximale de 70 % des dépenses admissibles.
 - Démarrage et expansion :
Sera consentie une aide financière maximale de 50 % des dépenses admissibles.
- *Cumul des aides*
 - Études et activités :
Il est à noter que le cumul des aides pour études et activités ne pourra excéder 90 % des dépenses totales.
 - Démarrage et expansion :
Il est à noter que le cumul des aides pour démarrage et expansion ne pourra excéder 80 % dépenses totales.

- *Création d'emplois*
 - Le projet doit viser la création d'emplois, mais il n'est pas obligatoire d'en créer au début.

Adoptée.

MRC IMMEUBLE

Aucun sujet.

TRANSPORT COLLECTIF

2013-01-8307

REPRÉSENTANTS AU COMITÉ TRANSPORT COLLECTIF

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a la responsabilité d'offrir le service du transport collectif sur son territoire afin d'améliorer la mobilité de sa population;

CONSIDÉRANT la fin du projet pilote : résolution 2011-08-7746 par laquelle la MRC des Sources avait conclu une entente avec la Commission scolaire des Sommets pour la réalisation d'un projet pilote de desserte des citoyens des Municipalités de Saint-Adrien et de Ham-Sud;

CONSIDÉRANT que ce projet pilote emmena au comité un représentant de chaque municipalité;

CONSIDÉRANT les deux postes libérés à la suite du départ des représentants des Municipalités de Saint-Adrien et de Ham-Sud au sein du comité du transport collectif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Langevin Gagnon
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources permette l'ouverture de trois (3) sièges au sein du comité de transport collectif;

QUE ces trois (3) sièges soient représentés de la façon suivante :

1. un siège pour un membre du collectif d'action contre la pauvreté,
2. un siège pour un membre des partenaires de la petite enfance et,
3. sur recommandation des maires, un siège pour un usager du transport collectif.

Adoptée.

VARIA

FONDS 50 M\$

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, informe les membres du conseil que le dossier du Fonds 50 M\$ sera discuté à l'atelier de travail de février 2013. Ce dernier mentionne que les critères sont élaborés par le comité nommé par la ministre Élane Zakaïb.

PARCS INDUSTRIELS

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Rachid El Idrissi, informe les membres du conseil qu'il est encore possible pour les municipalités de la MRC des Sources de faire une demande de rencontre avec le consultant Raymond Chabot Grant Thornton, bien que la date du 21 janvier soit dépassée. Les Municipalités de Wotton et Danville se disent intéressées.

2013-01-8308

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jacques Hémond propose la levée de la séance à 9 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Rachid El Idrissi
directeur général et secrétaire-trésorier